



**INTERCO 94
CRÉTEIL**

La section de Créteil vous informe

Décembre/janvier 2021

L'année 2020 a été marquée par la pandémie !

Télétravail

En période de confinement beaucoup de collectivités ont eu recours au télétravail de façon massive.

Le déconfinement qui a débuté le 11 mai n'a pas arrêté l'élan, puisque beaucoup de collectivités ont suivies les recommandations du gouvernement sur le maintien de leurs salariés en télétravail.

A Créteil, des groupes de travail composés d'agents toutes catégories confondues, d'un comité technique (DRH, ergonomes..) et bien sûr des organisations syndicales ont été organisées pour permettre à la collectivité de mieux préparer la mise en place d'un télétravail plus régulier.

Les organisations syndicales ont souhaité que les **3 jours** inscrits dans l'article soient maintenus et, en fonction des différentes missions télétravaillables dans les services.

Affaire à suivre pour le 1^{er} trimestre 2021 !



Jour de carence

Lors de notre rdv avec Mr le Maire début décembre, les organisations syndicales l'avaient sollicité pour la question du jour de carence.

En effet, le Maire a répondu plus que favorablement en écrivant un courrier à Madame la Ministre de la transformation de la Fonction Publique sollicitant la suspension du jour de carence pendant la crise sanitaire.



La CFDT acte positivement la suspension pour les agents de l'application du jour de carence pour les arrêts maladie directement liés à l'épidémie de Covid, au travers d'un amendement intégré au projet de loi de finances pour 2021 dont l'examen vient de s'achever au Sénat.

La CFDT est soulagée d'avoir enfin été entendue, même si elle regrette que cette mesure n'intervienne qu'au 1^{er} janvier 2021, trois mois après le retour de l'état d'urgence sanitaire.

DÉCLARATION DE CATHERINE PINCHAUT, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT et MYLÈNE JACQUOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CFDT FONCTION PUBLIQUE

Cette année 2020 qui touche bientôt à sa fin aura été contraignante pour tous (professionnellement et personnellement).

De nombreuses dispositions sanitaires ont été mises en place dans chaque lieu de travail.

La collectivité a été plus que REACTIVE !

Nous pouvons tous nous féliciter de notre mobilisation dès le 1^{er} confinement.

Santé & Bien-être au travail

- Les séances de détente musculaire devront reprendre dès le début 2021.

Vous pourrez découvrir le massage AMMA. Durant 30 minutes, ce massage permet de se détendre et d'éliminer les tensions.

Pour vous inscrire contacter Patricia Girard : patricia.girard@ville-creteil.fr

- Le dispositif de soutien psychologique :

Madame Anne-Sophie MELINARD assure des permanences téléphoniques et physiques d'écoute et de soutien psychologique au 07.87.07.46.66 pour la prise de rendez-vous.

N'hésitez pas à consulter régulièrement ce guide avec l'ensemble des mesures prise par la collectivité.



GUIDE

RELATIF AUX MODALITES D'ORGANISATION
DU TRAVAIL DES SERVICES

ET

AUX MESURES PRISES DANS LE CADRE DE LA
DEUXIEME PERIODE DE CONFINEMENT LIEE A
L'EPIDEMIE DE COVID-19

- Document en date du 5 novembre 2020 -

« PAS DE BEBES A LA CONSIGNE »

Suite aux mobilisations en janvier 2020, il y a eu report du décret jusqu'en novembre.

La CFDT Interco et la section de Créteil ont de nouveau soutenu la mobilisation de la journée nationale de la petite enfance du 3 décembre !

Vous pouvez retrouver le communiqué du 4 décembre sur le site : <https://pasdebebealaconsigne.com>

Mais il va falloir continuer à convaincre et à affirmer le bien-fondé des revendications malgré l'annonce prochaine des ordonnances gouvernementales.



Section CFDT ville de Créteil

Claire ARNOLD & Dalida FAROUIL

22 rue de Mesly - 1^{er} étage à gauche

Tél : 01 49 80 88 78 / 06 65 34 93 57

Mail : cfdt@ville-creteil.fr